Handi Sport
FÉDÉRATION FRANÇAISE

TENNIS DE TABLE

Championnats d'Europe (I.T.T.F 2027)

Règles de sélection

Année 2026

SOMMAIRE

- Les critères de sélection handisport.....3-6
- Process de sélection.....7-8
- Echéancier.....9

Chemin de sélection
de la Fédération Française Handisport

Critères généraux

La Fédération Française Handisport (F.F. Handisport), par décision du comité directeurdu 18 janvier 2025, confie la procédure de sélection de ses sportifs et sportives pour les compétitions de référence à une Commission fédérale de sélection.

Un relevé des décisions sera établi par compétition.

Composition de la commission fédérale de sélection (C.F.S.)

Le comité directeur élu à la sortie de l'AG fédérale du 14 décembre 2024 désigne les personnes ci-après nommées ou leur représentant :
- Le Vice-Président ou son Représentant ;
- Le Directeur Technique National ou son Représentant ;
- Le Directeur Technique Adjoint en charge de la performance et de la stratégie de la performance paralympique.

Le directeur technique national se réserve la possibilité d'associer toute autre personne compétente avec voix consultative, notamment le Coordonnateur du Bureau de la Vie de l'Athlète.

Fonctionnement de la Commission fédérale de sélection

La Commission fédérale de sélection est en charge, par délégation du Comité directeur fédéral en date du 18 janvier 2025, de l'élaboration des présentes règles de sélection et de la proposition de la liste des sportifs sélectionnés par la F.F. Handisport.

En conséquence, les résultats obtenus aux compétitions de sélection ne seront pas les seuls critères d'aide à la décision pris en compte par la Commission fédérale de sélection, qui devra considérer tout évènement ou facteur pouvant influer sur la réussite aux étapes de cette compétition internationale.

Critères de sélection handisport

A/ GRANDS PRINCIPES DE QUALIFICATION SUR UN PLAN INTERNATIONAL

La sélection des sportives et sportifs français en vue de cette compétition internationale de référence est soumise au respect préalable des règles de qualification édictées par la fédération internationale (F.I) concernée et consultables sur le site Internet en suivant le lien : https://www.ittf.com/para-table-tennis/

Le fait des satisfaire aux exigences et critères de qualification édictés par la fédération internationale concernée est un prérequis pour prétendre à la sélection. C'est un préalable nécessaire mais pas suffisant à lui seul pour être sélectionné sur la compétition internationale de référence ciblée, d'où la mise en place de critères propres à la F.F.H.

B/ PRINCIPES DE SÉLECTION F.F. HANDISPORT

Le manager de la performance disciplinaire proposera à la commission de sélection une liste de sportives et sportifs en cohérence avec les principes généraux de sélection.

La commission de sélection fédérale valide et entérine les sportives et sportifs sélectionnés pour la compétition de référence ciblée.
La fédération, par la voix ou par délégation du président inscrit les sportives et sportifs dans la compétition internationale de référence considérée auprès de l'instance compétente.

Conditions obligatoires pour participer aux sélections HANDISPORT

Conditions obligatoires pour participer aux sélections HANDISPORT

- Avoir une licence fédérale « compétition » à jour dans la discipline concernée ;
- Disposer d'un certificat médical d'autorisation à la pratique compétitive dans la discipline concernée ;
- Être de nationalité française et répondre aux règles fixées par le code de nationalité de la F.I concernée ;
- Répondre aux critères de qualification internationaux de la F.I., sur les plans administratifs et de classification ;
- Disposer d'un dossier de classification complet et à jour en lien avec les règles fixées par la F.I. ;
- **Être à jour de la surveillance médicale réglementaire** auprès de la commission médicale en lien avec la règlementation en vigueur ;
- Être en conformité avec la règlementation en vigueur en matière de prévention et de lutte contre le dopage (Disposition de l'attestation annuelle de réussite de la formation en ligne de l'AFLD et de la formation en ligne mise en place par la F.I si existante) ;
- Répondre dans les délais indiqués ou notifiés aux demandes administratives et médicales émanant de la F.F.H ;
- Avoir fait la preuve de sa capacité à vivre en collectivité dans le respect des consignes et de ses partenaires, en lien avec les savoirs être attendus définis dans la convention de sportif(ve) membre d'un Collectif National. Pour rappel, tout propos, geste, comportement inadapté fera l'objet d'une saisine auprès de l'instance fédérale disciplinaire concernée ;
- Avoir signé et respecter les termes de la charte de haut niveau et la convention du S.H.N membre d'un collectif national.
- Participer à tous les stages et programmes des compétitions et répondre aux exigences de suivi d'entraînement fixées par l'Entraîneur National et le Responsable de la Performance disciplinaire dans une perspective de succès lors de la compétition internationale de référence : en termes de planification, de volume hebdomadaire d'entraînement, de suivi.
- Participer aux championnats de France dans les disciplines ou celui-ci existe, sauf situation particulière d'un(e) sportif (ve) soumise à l'approbation du DTN ;
- Remplir les conditions de sélection spécifiques à la discipline concernée définies ci-après.
- Accepter de fournir toutes les informations et pièces nécessaires à la procédure d'accréditation du comité d'organisation
- Toute situation particulière d'un(e) sportif(ve) par rapport à ces critères généraux ou critères de performance ci-après, et nécessitant une dérogation, pourra être soumise à l'approbation du Directeur Technique National.

Conditions obligatoires pour participer aux sélections HANDISPORT

A NOTER la mention Complémentaire adoptée par le Comité Directeur de la FF Handisport du 20/10/2022 :

« Peut ne pas être sélectionné en équipe nationale ou de France, tout athlète ayant commis des faits ayant donné lieu à condamnation pénale pour agissements contraires à l'honneur, à la probité ou aux bonnes mœurs et toutes infractions portant atteintes à l'image de la Fédération Française Handisport.

Sur proposition du DTN, après avoir entendu le sportif concerné et à l'examen de sa situation judiciaire, le comité directeur est souverain pour valider ou non sa sélection. »



Dans l'intérêt de l'Equipe de France, toute sélection engendrera une acceptation de fait aux différentes épreuves sur lesquelles la commission fédérale de sélection aura décidé de vous sélectionner.
Tout refus de participation à une ou plusieurs épreuves engendrera de fait une remise en cause de la sélection.

La F.F.H. se réserve le droit de refuser un ou plusieurs sportifs qualifiable(s) ou qualifié(s) par la F.I dans le cas où le niveau sportif ne serait pas cohérent avec le niveau d'exigence des critères spécifiques définis par la F.F.H. ci-après.

Process de Sélection

Championnats d'Europe I.T.T.F 2027

Lieu : Genève (Suisse)
Dates : 190 au 15 août 2027

La sélection des sportifs français aux Championnats d'Europe est soumise au respect préalable des règles de qualification édictées par la fédération internationale (I.T.T.F) et consultables sur le site internet de l'I.T.T.F. en suivant le lien : ITTF Para Table Tennis

Le fait, de satisfaire aux exigences et critères de qualification édictées par l'I.T.T.F. est un prérequis pour prétendre à la sélection. Néanmoins, les sportives et sportifs prétendant à une sélection aux Championnats d'Europe doivent également satisfaire aux critères de sélection mis en place par la Fédération Française Handisport.

1. Compétitions de sélection

1.1. Compétitions internationales de sélection
1.1.1. Championnats du Monde 2026
1.1.2 Tournois Internationaux du 01/05/2026 au 31/05/2027 sous réserve de respect des dates limites d'inscription imposées par l'I.T.T.F.

2. Règles de sélection

2.1. Seront proposés à la sélection les sportives et sportifs qui auront réalisé une des performances suivantes :

- Médaillé(e) aux Championnats du Monde 2026 en simple ou double sur une épreuve paralympique ;
- Ou Être dans le Top 8 mondial en simple (classement du 31/05/27) ET avoir réalisé 2 finales en individuel sur une épreuve paralympique lors des ITTF World Para Elite ;
- Ou être dans le top 4 mondial en double (classement du 31/05/27) ET avoir réalisé 2 finales* en double sur une épreuve paralympique lors des ITTF World Para Elite ;

2.2 Pourront être proposés à la sélection les sportives et sportifs qui auront réalisé une des performances suivantes :

- Être dans le Top 12 mondial en simple (classement du 31/05/27) ET Avoir réalisé 2 demi-finales en individuel sur une épreuve paralympique lors des ITTF World Para Elite ou Challenger ;
- Ou être dans le Top 8 mondial en double (classement du 31/05/27) ET avoir réalisé 2 demi-finales* en double sur une épreuve paralympique lors des ITTF World Para Elite ou Challenger ;

**Pour les doubles la performance n'est comptabilisée que si la paire est composée uniquement de français.*

Process de Sélection

3. Critères d'aide à la décision pour les athlètes proposés à la sélection

- Structuration d'entraînement en adéquation avec les enjeux du Haut Niveau ;
- Progression sur la saison ;
- Complétude des outils de suivi d'entrainement et compétition ;
- Participation aux compétitions nationales ciblées ;
-Pour les athlètes concernés, avoir répondu de manière sérieuse et ponctuelle aux sollicitations de la F.F.H.

Le Manager de la performance disciplinaire sera en responsabilité de la définition d'une combinaison objective, équitable, à présenter à la commission de sélection fédérale.

Toute situation particulière d'un(e) sportif (ve) par rapport à ces critères et nécessitant une dérogation, pourra être soumise à l'approbation du Directeur Technique National.

Echéancier

- Novembre 2026 : Mise en ligne du chemin de sélection
- Juin 2027 : Comité de sélection
- Juin 2027 : Publication de la sélection sur le site Internet “bleus handisport.org”


Handi
Sport
FÉDÉRATION
FRANÇAISE